



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014 À 19 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET LE 20 JANVIER 2014**
- 3. CONSEIL MUNICIPAL**
 - 3.1 **Avis de motion** - révision du code d'éthique et de déontologie des élus
 - 3.2 Questions du public
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1 Renouvellement du bail de la clinique médicale
 - 4.2 Questions du public
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Questions du public
- 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Dépôt du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 6.2 Dépôt d'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement au conseil municipal de Montpelier concernant la demande de dérogation mineure n° 2013-232



6.3 Questions du public

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Dépôt du rapport du directeur des travaux publics

7.2 Durée et renouvellement du contrat pour l'ouverture des chemins l'hiver ainsi que pour l'enlèvement de la neige et le sablage

7.3 Questions du public

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de décembre 2013 et le mois de janvier 2014

8.2 Prolongation de l'entente entre Ripon / Montpellier concernant le service d'entraide

8.3 Correction de la résolution n° 13-12.229 – Achat de vêtements pour le Service d'incendie

8.4 Correction de la résolution n° 13-12.230 – Achat de vêtements pour les Premiers répondants

8.5 Questions du public

9. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Projet de création d'une réserve pour le Colombarium-photo du CCCP

9.2 Nomination de représentants auprès du Réseau BIBLIO Outaouais

9.3 Création d'un comité pour le parc intergénérationnel (CPI)

9.4 1^{er} versement de la subvention pour l'Association des loisirs de Montpellier

9.5 Demande d'extension de la résolution 12-10.188 – demande de passage sur le territoire de la municipalité pour l'événement Jours J BMR 2013-2016

9.6 Demande d'extension de la résolution 12-10.187 – Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité pour l'événement Jours J BMR 2013-2016



- 9.7 Demande de gratuité ou à un frais de location minime la salle au centre communautaire lors des activités « whist militaire »
- 9.8 Embauche d'une aide à la bibliothèque
- 9.9 Questions du public

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1 Communiqué : Le gouvernement agit pour assurer le développement des communautés rurales de l'Outaouais
- 10.2 Communiqué : Projet 13.3.1.1 précision demandée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en rapport à l'application de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables – tonte de gazon*
- 10.3 Communiqué : Projet 13.3.1.2 crédits d'impôt écorénov – travaux de rénovation résidentielle écoresponsable
- 10.4 Communiqué : Projet 13.3.2.2 tables pour la récupération hors foyer – programme d'aide financière pour l'achat d'équipements de récupération dédiés aux aires publiques municipales
- 10.5 Communiqué : Projet 9.5 rapports du comité de sélection – clarification sur la mise en place du service d'ingénierie
- 10.6 Questions du public

11. CORRESPONDANCE

- 11.1 Lac Mégantic
- 11.2 Offre de service concernant le prochain dépôt du rôle d'évaluation

12. LEVÉE DE LA SÉANCE





**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
MONTPELLIER**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue le 3 février 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel
Monsieur Michel Harrisson

Monsieur Guy Pelletier
Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Valérie Pelletier

Absence motivée : Madame Diane Thibault

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Manon Lanthier.

Au début de la séance, monsieur le maire invite les citoyens à garder un moment de réflexion.



1. RÉSOLUTION 2014-02-031

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Valérie Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

1.1 Questions du public

2. RÉSOLUTION 2014-02-032

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 2 décembre 2013, de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2013, de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux décrits au préambule soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

3. CONSEIL MUNICIPAL

3.1 RÉSOLUTION 2014-02-033

Avis de motion / révision du code d'éthique et de déontologie des élus

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Guy Pelletier que lors d'une séance subséquente de ce conseil, il présentera une modification afin de réviser le code d'éthique et de déontologie.


Guy Pelletier

3.2 Questions du public

4. ADMINISTRATION

4.1 RÉSOLUTION 2014-02-034

Renouvellement du bail de la clinique médicale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé avec madame Marie-Claude Rioux, médecin, un bail d'une durée d'un an renouvelable chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ce bail viendra à échéance le 31 mars prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce bail soit reconduit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 Questions du public

5. FINANCES

5.1 RÉSOLUTION 2014-02-035

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2014-02-032 et que le maire Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des régularisations au 31 décembre 2013 : 85 731,68 \$
- Liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2014, totalisant 65 569,82 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2014, totalisant 56 954, 39 \$

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Manon Lanthier certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



**Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim**

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Questions du public

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Dépôt du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Le rapport de la directrice pour le mois de janvier 2014 a été déposé au Conseil.

6.2 RÉSOLUTION 2014-02-036

Dépôt d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure n° 2013-232

CONSIDÉRANT la recommandation du CCUE au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure n° 2013-232;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation n° 2013-232.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Questions du public

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Dépôt du rapport du directeur des travaux publics

Le rapport du directeur des travaux publics pour le mois de janvier 2014 a été déposé au Conseil.

7.2 RÉSOLUTION 2014-02-037

Durée et renouvellement du contrat pour l'ouverture des chemins l'hiver ainsi que pour l'enlèvement de la neige et le sablage

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé à Excavation Lafontaine concernant l'ouverture des chemins l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le devis général d'entretien hivernal des chemins faisant partie intégrante du contrat, et ce tel que stipulé à l'article 6.1 clauses du contrat dans ledit devis;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.4 DURÉE ET RENOUVELLEMENT du devis général, stipulant que le présent contrat est d'une durée de trois (3) ans. La Municipalité se réserve le droit, cependant, à sa seule discrétion, de renouveler le contrat pour une durée supplémentaire de deux (2) ans. Pour ce faire, elle devra en aviser l'entrepreneur le ou avant le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire doit donc indiquer le prix forfaitaire annuel qu'il entend charger, au formulaire de soumission, dans le cas où la municipalité exercerait cette option;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où le contrat serait renouvelé pour une période supplémentaire de deux (2) ans, toutes et chacune des clauses du présent devis et du contrat demeureraient applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de renouveler le contrat pour l'ouverture des chemins l'hiver ainsi que pour l'enlèvement de la neige et le sablage octroyé à Excavation Lafontaine pour une période supplémentaire de deux (2) ans. Et ce, selon les prix soumissionnés dans l'offre de services pour les saisons 2014-2015 et 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Questions du public



8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt du rapport du directeur de la sécurité publique

Les rapports du directeur de la sécurité publique pour le mois de décembre 2013 et le mois de janvier 2014 ont été déposés au conseil.

8.2. RÉSOLUTION 2014-02-038

Prolongation de l'entente entre Ripon / Montpellier concernant le service d'entraide

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ripon veut apporter des changements à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services entre la municipalité de Ripon et celle de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ripon a mis fin à l'entente et ce en date du 31 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier demande à la municipalité de Ripon un prolongement d'un mois de ladite entente aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil achemine cette demande de prolongation à la municipalité de Ripon.

Adoptée à l'unanimité.



8.3. RÉSOLUTION 2014-02-039

Correction de la résolution 13-12.229 – Achat de vêtements pour le service incendie

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la correction pour le paiement de la résolution 13-12.229, soit 1 463, 52 \$ au lieu de 1 242 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

8.4. RÉSOLUTION 2014-02-040

Correction de la résolution 13-12.230 – Achat de vêtements pour le service de premiers répondants

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Riopel
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la correction pour le paiement de la résolution 13-12.230, soit 771, 71 \$ au lieu de 662 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

8.5 Questions du public

9. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 RÉSOLUTION 2014-02-041

Projet de création d'une réserve pour le Colombarium-photo du CCCP

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a mandaté le comité consultatif en culture et patrimoine (CCCP) pour créer et soutenir des projets mettant en valeur le patrimoine et la culture de la municipalité de Montpellier et que les membres du CCCP sont toujours à l'affut d'informations et de moyens d'enrichir et de diffuser la culture et le patrimoine;



CONSIDÉRANT QUE suite à une visite de monsieur Alexandre Iracà, député de papineau, à une activité du club les Rayons de Soleil de Montpellier l'automne 2013, il a démontré un intérêt pour les réalisations et les projets du comité CCCP et a formulé une demande de rencontre avec les membres dudit comité;

CONSIDÉRANT QUE l'enthousiasme de monsieur Alexandre Iracà pour le projet de Colombarium-photo à l'église de Montpellier et son offre de soutien financier conditionnel à la reconnaissance de sa participation;

CONSIDÉRANT QUE l'accord du conseil de la Fabrique pour la réalisation du projet est requis, et la reconnaissance de la participation de monsieur Alexandre Iracà soit reconnue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil crée une réserve pour le projet de Colombarium-photo.

ET QU'il autorise madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à y déposer le chèque de 700 \$ remis au comité par monsieur Alexandre Iracà;

ET QUE cette somme soit administrée par les membres du CCCP aux fins de la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 RÉSOLUTION 2014-02-042

Nomination de représentants auprès du Réseau BIBLIO Outaouais

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil propose la nomination de la conseillère madame Valérie Pelletier et la conseillère madame Diane Thibault comme représentantes auprès du Réseau BIBLIO Outaouais.



Adoptée à l'unanimité.

9.3 **RÉSOLUTION 2014-02-43**

Création d'un comité pour le parc intergénérationnel (CPI)

CONSIDÉRANT QU'UN communiqué a été reçu en date du 28 janvier 2014 confirmant l'aide financière maximale équivalent à 50% des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 39 460 12 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil reconnaît que le comité de développement de la communauté de Montpellier (CDCM), issu de la politique familiale et municipalité amie des aînés, est responsable du suivi de cette politique et que ce comité, actif depuis le printemps 2013, est formé de mesdames Diane Thibault, Valérie Pelletier, Lucie Touchette et Paulette Lanthier et de messieurs Richard Strasbourg et Guy Moisan, et guidé par monsieur Yves Destroismaisons du CSSS Papineau;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur et l'importance du projet de parc intergénérationnel va demander une grande implication et une grande rigueur des gens qui y travailleront afin de respecter les exigences du gouvernement et les délais prescrits, ce conseil ainsi que le comité de développement de la communauté de Montpellier sont d'avis que la création d'un sous-comité dédié uniquement à ce projet et supervisé par le comité de développement de la communauté de Montpellier doit être mis en place sans plus attendre;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité de développement de la communauté de Montpellier est de favoriser et de supporter la concertation et la collaboration entre les organismes et les projets, il est entendu que l'Association des loisirs de Montpellier sera un partenaire dans la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la création d'un comité pour le parc intergénérationnel (CPI) qui sera chapeauté par le comité de développement de la communauté.

Adoptée à l'unanimité.



9.4 RÉSOLUTION 2014-02-44

1^{er} versement de la subvention pour l'Association des loisirs de Montpellier

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par l'Association des loisirs afin de recevoir le premier versement de la subvention, soit un montant de 6 000 \$, afin de maintenir ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Riopel
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à verser cette somme à l'Association des loisirs.

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 701 90 970.

Adoptée à l'unanimité.

9.5 RÉSOLUTION 2014-02-045

Demande d'extension de la résolution 12-10.188 – Demande de passage sur le territoire de la municipalité pour l'événement Jours J BMR 2013-2016

CONSIDÉRANT la demande d'extension de la résolution 12-10.188 – Demande de passage sur le territoire de la municipalité pour l'événement **Jours J BMR 2013-2016**;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le responsable de l'événement à faire une demande de permis d'événement au ministère des Transports afin de circuler à vélo sur son territoire pour l'édition 2014.



Adoptée à l'unanimité.

9.6 RÉSOLUTION 2014-02-046

Demande d'extension de la résolution 12-10.187 – Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité pour l'événement Jours J BMR 2013-2016

CONSIDÉRANT la demande d'extension de la résolution 12-10.188 – Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité pour l'événement **Jours J BMR 2013-2016**;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le responsable de l'événement à afficher pour une durée de trente (30) jours, sur son territoire, tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

9.7 RÉSOLUTION 2014-02-047

Demande de gratuité ou à un frais de location minime de la salle du centre communautaire lors des activités « whist militaire »

CONSIDÉRANT l'intérêt que cette activité a pour les aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la location de la salle du centre communautaire pour la somme de 50 \$ / chaque événement;

ET QUE le responsable de l'activité vérifie avec la municipalité, les dates disponibles.

Adoptée à l'unanimité.



9.8 RÉSOLUTION 2014-02-048

Embauche d'une aide à la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE madame Evelyne Poisson est nommée au poste d'aide bibliothèque sous la responsabilité de madame Nicole Touchette;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'embauche de madame Evelyne Poisson sur recommandation de madame Nicole Touchette, responsable de la bibliothèque, rétroactivement au 1^{er} septembre 2013, et ce aux mêmes conditions de travail régies par la municipalité de Montpellier.

9.9 Questions du public

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1 Communiqué : Le gouvernement agit pour assurer le développement des communautés rurales de l'Outaouais.
- 10.2 Communiqué : Projet 13.3.1.1 précisions demandées au ministère du Développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP) en rapport à l'application de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables – tonte de gazon*.
- 10.3 Communiqué : Projet 13.3.1.2 crédit d'impôt écorénov – travaux de rénovation résidentielle écoresponsable.
- 10.4 Communiqué : Projet 13.3.2.2 table pour la récupération hors foyer – programme d'aide financière pour l'achat d'équipements de récupération dédiés aux aires publiques municipales.
- 10.5 Communiqué : Projet 9.5 rapport du comité de sélection – clarification sur la mise en place du service d'ingénierie.
- 10.6 Questions du public



11. CORRESPONDANCE

11.1 Lac Mégantic

11.2 Offre de service concernant le prochain dépôt du rôle d'évaluation

12. RÉSOLUTION 2014-02-049

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 21 h 07.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin, maire



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.

